



# TERMES ET CONDITIONS DU PROGRAMME

EN VIGUEUR LE 15/10/24

## TITANIUM

VÉHICULES AVEC  
0-50 000 miles  
(0-80 000 km)

## GOLD

VÉHICULES AVEC  
50 001 à 100 000 miles  
(80 001-160 000 km)

L'inscription aux Niveaux Titanium ou Gold devra être effectuée au sein du kilométrage spécifié par niveau. Le Programme n'entrera en vigueur que 800 km (500 miles) après que le premier entretien admissible ait été exécuté. Tous les services doivent être effectués par un technicien professionnel dans un atelier de réparation agréé utilisant les produits Wynn's<sup>MD</sup> et l'équipement Wynn's<sup>MD</sup>. Les procédures de réparation appropriées doivent être suivies. La protection maximale assurée est limitée au montant de la couverture spécifiée par niveau, par service tel que spécifié ci-après. Le paiement est limité au temps de réparation forfaitaire accepté par l'industrie, multiplié par le taux de réparation affiché par l'atelier, ainsi qu'au coût raisonnable des pièces remplacées de même nature et de même qualité.

L'utilisation de kits contenant les composants requis répondra à l'exigence de qualification du produit.

MOTEUR - DIESEL UNIQUEMENT	Moteur Niveau 1	Titane 4 000 \$ (5 000 \$ CAD) Or 2 000 \$ (2 500 \$ CAD)
	Intervalle d'entretien :	Maximum 25 000 km (15 000 miles)
	Produits admissibles :	12632 ; et 82011 (jusqu'à 5 pintes) / 12632; et 82032 (plus de 5 pintes et jusqu'à 15 pintes)
MOTEUR - DIESEL UNIQUEMENT	Moteur Niveau 2	Titane 6 000 \$ (7 500 \$ CAD) Or 3 000 \$ (4 500 \$ CAD)
	Intervalle d'entretien :	Maximum 50 000 km (30 000 miles)
	Produits admissibles :	36632 ; et 82011 (jusqu'à 5 pintes) / 36632; et 82032 (plus de 5 pintes et jusqu'à 15 pintes)
L'entretien doit être précédé et combiné avec des changements d'huile et de filtre ordinaires aux intervalles d'entretien suggérés par le fabricant à la fois avant le début du programme et lors de l'utilisation des produits Wynn's <sup>MD</sup> admissibles approuvés.		
Couverture (moteurs diesel uniquement) : Pistons et segments, chaînes de distribution (à l'exception des chaînes tendues), pignons de distribution, lève-soupapes, chemises ou alésages de cylindre, tiges de poussée, paliers de turbocompresseur, axes de poignet et coussinets, arbres à cames et paliers, tiges et paliers de tige, pompe à huile, culbuteurs et pivots, vilebrequin et paliers, soupapes d'admission et guides. Les joints d'étanchéité et les éléments d'entretien sont exclus.		
CARBURANT - RÉSERVOIR DIESEL ADDITIF UNIQUEMENT	Carburant	Titane 4 000 \$ (5 000 \$ CAD) Or 2 000 \$ (2 500 \$ CAD)
	Intervalle d'entretien :	Maximum 16 000 km (10 000 miles)
	Produits admissibles :	26811(A) *Utilisez 1 bouteille de produit pour les réservoirs jusqu'à 20 gallons (75 litres) *Utilisez 2 bouteilles de produit pour les réservoirs entre 20 et 40 gallons (75 et 150 litres)
Couverture (moteurs diesel uniquement) : Injecteurs de carburant diesel (limité aux dysfonctionnements dus aux dépôts uniquement).		
CARBURANT - CARBURANT DIESEL SERVICE D'INJECTION	Carburant	Titane 4 000 \$ (5 000 \$ CAD) Or 2 000 \$ (2 500 \$ CAD)
	Intervalle d'entretien :	Maximum 25 000 km (15 000 miles)
	Produits admissibles :	20366(A) *L'entretien doit être effectué avec l'outil d'injection diesel Wynn's <sup>MD</sup> Power
Couverture (moteurs diesel uniquement) : Injecteurs de carburant diesel (limité aux dysfonctionnements dus aux dépôts uniquement).		
CARBURANT - DIESEL EGR / SERVICE D'INTRODUCTION	Carburant	Titane 4 000 \$ (5 000 \$ CAD) Or 2 000 \$ (2 500 \$ CAD)
	Intervalle d'entretien :	Maximum 50 000 km (30 000 miles)
	Produits admissibles :	71032 *Utilisez 1 flacon de produit pour les moteurs diesel 4 cylindres *Utilisez 2 bouteilles de produit pour les moteurs diesel à 6 cylindres et plus **L'entretien doit être effectué avec l'outil d'entretien d'induction et EGR diesel Power de Wynn's <sup>MD</sup>
Couverture (moteurs diesel uniquement) : Refroidisseur RGE, soupape RGE (uniquement pour les pannes liées au dépôt) et soupapes d'admission.		



# TERMES ET CONDITIONS DU PROGRAMME

**PORTÉE DU PROGRAMME DE COUVERTURE :** Le PROGRAMME DE PROTECTION À VIE WYNN'S<sup>MD</sup> PUISSANCE DIESEL (Programme) est conclu entre le preneur d'assurance et ITW PROFESSIONAL AUTOMOTIVE PRODUCTS – UNE DIVISION D'ILLINOIS TOOL WORKS INC. (ITW ProAP) et n'étend aucune garantie fournie par un constructeur automobile ou tout autre fournisseur de garantie. Ce programme est exclusif, remplace toutes les autres garanties et entrera en vigueur après l'expiration de la garantie OEM et de toutes les autres garanties. Toutefois, ITW ProAP paiera le montant de la franchise dans le cadre d'un contrat de service prolongé acheté par le consommateur, sous réserve des modalités et conditions contenues dans le présent document.

**CONDITIONS :** Le Consommateur ou une quelconque autre personne ne peut pas changer l'huile ou les lubrifiants dans le véhicule et ne peut pas effectuer ses propres entretiens et conserver la couverture du Programme. Les services doivent être effectués dans l'intervalle d'entretien de kilométrage maximal pour le niveau Puissance Diesel. Une période de grâce de 800 km (500 miles) sera prolongée afin de maintenir le programme actif sur le Niveau Gold uniquement. Si une couverture par une Garantie pour entretien chimique antérieure, un Plan de protection ou un autre Programme agréé après-vente d'entretien avec des produits chimiques existe, à l'exclusion de garanties OEM ou d'autres garanties prolongées, la couverture de versement dans le cadre de ce Programme se poursuivra à l'égard des niveaux proposés dans le présent document, tel que déterminé par le kilométrage du véhicule au moment de l'inscription au programme précédent, et à condition que le véhicule ait été entretenu conformément aux modalités du plan précédent.

**KILOMÉTRAGE MINIMAL ADMISSIBLE :** Un cumul annuel minimal de 8 000 km (5 000 miles) est requis pour initier et maintenir la couverture du Programme.

**EXCLUSIONS :** Sont exclus de la couverture du programme les véhicules qui ont été modifiés ou utilisés en compétition, les taxis, les autobus, les limousines, les véhicules de location, les véhicules des forces de l'ordre, les camping-cars, les véhicules équipés d'un chasse-neige, les véhicules de récupération ou du « marché gris », les véhicules dont le compteur kilométrique est inopérant ou inexact et les véhicules dont les titres sont reconstruits. La couverture n'est fournie que pour les automobiles, fourgonnettes, SUV et camionnettes légalement enregistrés avec un poids brut de 6 350 kg (14 000 lb) ou moins. (6 350 kg) ou moins. Les réclamations résultant d'une collision, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme, d'une contamination des liquides, d'un cas de force majeure, d'une guerre, d'une mauvaise utilisation, d'un abus, d'une congélation, d'une négligence, d'un manque d'entretien requis par le constructeur du véhicule rendent ce programme nul et non avenue. Les conditions préexistantes et les dommages aux composants du système avant l'entretien sont exclus. Dans le cas d'un véhicule loué, le locataire doit être le principal responsable des réparations et de l'entretien. Si le véhicule est utilisé pour le remorquage d'une remorque, un autre véhicule ou un objet, le véhicule couvert devra être équipé d'un ensemble de remorquage installé en usine, ou équivalent.

**COUVERTURE ET PAIEMENTS :** La défaillance d'une pièce couverte découlant directement d'un défaut mécanique ou de structure reconnu par le constructeur de quelle que façon que ce soit, notamment par des rappels publics ou des bulletins de service de l'usine, ou que le constructeur va réparer à ses frais ne sera pas couverte. Pour que ce Programme demeure en vigueur, les reçus et les demandes de réparation pour l'entretien et les services admissibles doivent être fournis comme le prévoit ce Programme. Les coûts engagés pour les véhicules de location durant la réparation d'une pièce couverte ne sont pas couverts par ce Programme. **RÉSOLUTION DE CONFLITS :** Ce paragraphe de « règlement des différends » ne s'applique à aucun consommateur résidant dans la province de Québec. Tout conflit survenant dans le cadre de ce Programme doit être résolu par arbitrage, lequel doit avoir lieu à Lakeland, Floride, et conformément aux règlements de l'Association américaine d'arbitrage. Chaque partie doit payer les frais et dépenses de son arbitre et la moitié des dépenses du tiers arbitre mutuellement acceptables. Wynn's se réserve le droit, à sa seule discrétion, de refuser ou de limiter la couverture de tout véhicule, marque ou modèle identifié comme ayant des problèmes mécaniques connus, des avis de rappel ou des défauts techniques. Cela inclut, sans toutefois s'y limiter, les véhicules ayant des antécédents de problèmes récurrents ou de problèmes signalés par le fabricant qui peuvent nuire aux performances ou à l'utilisation sûre des produits Wynn. Les décisions de prise en charge seront fondées sur les informations les plus récentes disponibles au moment de la prestation.

**PROCESSUS DE RÉCLAMATION :** Avant d'effectuer toute réparation, initiez une demande de réclamation auprès de l'administrateur des réclamations du programme sur [www.wynnstitanium.com](http://www.wynnstitanium.com) ou par courrier à ITW Professional Automotive Products, 3606 Craftsman Blvd., Lakeland, FL 33803. **TOUTE RÉPARATION EFFECTUÉE SANS AUTORISATION PRÉALABLE DE L'ADMINISTRATEUR DES RÉCLAMATIONS DU PROGRAMME NE SERA PAS COUVERTE PAR LE PROGRAMME ET ANNULE TOUTE COUVERTURE SUPPLÉMENTAIRE.** Toutes les commandes de réparation de service montrant que le véhicule a été entretenu conformément aux termes et conditions du Programme spécifiés dans ce document, les commandes de réparation de service qualifié indiquant que le véhicule a été entretenu tel que requis par les modalités d'un programme de protection précédent (à l'exclusion des garanties des fabricants OEM et des garanties étendues payées par le consommateur), une preuve de plan de protection précédente (le cas échéant), un énoncé complet des dégâts avec estimation des réparations, la vérification de la date d'achat du véhicule ou du contrat de location (si le véhicule est loué) et, si exigée, la/les pièce(s) endommagée(s) avec un échantillon du fluide du système, devront être fournis à l'Administrateur des réclamations du Programme. Le fait de ne pas fournir tous les dossiers, pièces ou échantillons demandés rendra la couverture du présent programme nulle et non avenue. Seuls les véhicules opérés et réparés aux États-Unis et au Canada seront admissibles dans le cadre de ce Programme de couverture. Ce programme fournit aux Consommateurs des droits juridiques spécifiques; d'autres droits peuvent être applicables dans l'état ou la province de résidence du Consommateur. Ce programme est transférable si le véhicule change de propriétaire. Les modalités et conditions du Programme peuvent être sujettes à changement sans préavis. Ce programme est transférable si le véhicule change de propriétaire. Les modalités et conditions du Programme peuvent être sujettes à changement sans préavis.